



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-59

Séance du 9 Juillet 2024

Date de convocation : 02/07/2024 L'an 2024, le 9 juillet à 10h00, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 06/17

Administrateurs votants : 09/17

Présents : 6/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 8/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; M. BRUN ; Mme DARIES ; Mme CABANNE ; Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; M. GARNAUD à Mme SERRA et Mme MAUDUIT à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme BLET ; M. PIERRE ; M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme BECARD ; et Mme LEVAVASSEUR.

Tome 1 - N°24-59 - OBJET : Convention de mise à disposition de la Directrice Générale du CCAS de la Ville de Tours.

La Ville de Tours a créé en 2021 un poste à temps complet de Directeur(trice) des Solidarités et du CCAS de la ville de Tours afin de mettre en œuvre une politique partagée entre les services de la Ville et le CCAS, de définir les plans d'actions relatifs aux politiques municipales de la santé, du handicap, de la solidarité et des séniors.

Ainsi, les membres du conseil d'administration, avaient adopté le 6 juillet 2021 la mise à disposition de la directrice des solidarités de la ville du Tours et du CCAS pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 juillet 2024.

Le temps de travail de l'agent était partagé à hauteur de 80% pour le CCAS et 20% pour la ville de Tours.

Aussi, il est proposé de reconduire la mise à disposition de l'agent dans les conditions identiques préalablement définies.

Après en avoir délibéré, les administrateurs approuvent la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Michel MOUSSOUNI